

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 1

Artikel: Les troupes et le service du génie
Autor: Kull, Rodolphe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345846>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les troupes et le service du génie

Nous poursuivons la publication d'articles consacrés aux armes et aux services du corps d'armée de campagne 1.

■ Col Rodolphe Kull¹

Dans la nouvelle organisation de l'Armée 95, il convient de distinguer :

– le service du génie en tant que domaine de la conduite des grandes unités, visant à régler les dispositions adéquates pour maintenir les axes ouverts, renforcer le terrain et créer des conditions favorables pour l'engagement de nos moyens de combat ;

– le service du génie pour toutes les troupes, qui comprend toutes les mesures techniques et constructives nécessaires pour la préparation au combat (construction d'abris, minages, obstacles improvisés) ou pour l'intervention après une catastrophe ;

– les troupes du génie, composées, instruites et équipées pour les engagements nécessitant des compétences techniques particulières et des équipements spécifiques. Si les tâches du service du génie pour toutes les troupes demeurent inchangées sur le fond, par contre les troupes du génie ont perdu, lors du passages dans l'organisation de l'armée 95, les formations

des mineurs qui sont devenues des formations de pionniers de forteresse ne sont plus a priori attribués à un ouvrage miné mais sont engagés en fonction de l'effort principal des destructions. Les effectifs restreints des pionniers de forteresses ne permettent plus de desservir tous les ouvrages minés simultanément mais une partie seulement, déterminées en fonction d'une appréciation tactique.

Missions des troupes du génie

Le chiffre 152 de la *Conduite tactique 95* fixe les missions prioritaires des troupes du génie :

« Les troupes du génie sont essentiellement engagées pour des missions qui nécessitent des connaissances techniques particulières, notamment

- assurer la mobilité opérative et tactique ;
- maintenir la viabilité des axes dans le cadre de la défense générale ;
- appuyer les autres formations dans leur préparation au combat et en partie aussi pendant la conduite au combat ;

– aider en cas de catastrophe ».

Toutes les troupes du génie peuvent être engagées pour la sauvegarde des conditions d'existence, c'est-à-dire l'aide en cas de catastrophe. Par contre des priorités d'engagement et donc d'instruction sont fixées en fonction de l'affectation de l'unité, respectivement du bataillon du génie.

Les bataillons du génie des régiments de l'armée et des corps d'armée assurent en priorité le maintien de la viabilité des axes dans le cadre de la défense générale. Les bataillons des divisions de campagne ou de montagne garantissent la mobilité et appuient les autres troupes dans leur préparation au combat.

Les bataillons du génie des brigades blindées appuient les formations mécanisées, avant ou pendant le combat, en préparant les axes, en protégeant les flancs, en assurant les replis par des minages d'urgence et des barages rapides.

Les compagnies du génie d'aviation sont engagées principalement à l'entretien,

¹ Chef du génie à l'état-major du corps d'armée de campagne 1.

à la réparation des pistes et des voies de roulement.

Enfin les compagnies de canots-moteurs subordonnées à certains régiments territoriaux ont des missions de surveillance et d'exploitation sur les lacs en secteur frontière.

Modifications intervenues avec l'organisation 96

A l'échelon de l'armée, la réduction des effectifs a entraîné la dissolution d'un régiment du génie. Subsistent donc deux régiments comprenant chacun un bataillon du génie et un bataillon de pontonniers, ce dernier doté de trois unités de *Pont flottant 61* (100 m chacune). Ces bataillons seront formés sur le nouveau *Pont flottant motorisé* jusqu'en 2000. Les anciennes compagnies de franchissement ont été supprimées.

Le maintien de la viabilité des axes est étendu aux chemins de fer. A cet effet, 3 régiments d'exploitation de chemins de fer ont été constitués avec chacun 2 bataillons du génie des chemins de fer.

A l'échelon des corps d'armée de campagne, l'introduction de l'armée 95 a profondément modifié l'organisation des régiments du génie. Les bataillons de mineurs disparaissent, leurs missions étant reprises par les bataillons de pionniers de forteresse.

Les bataillons de pontonniers sont supprimés dans le premier et le quatrième corps d'armée ; ils sont remplacés par des bataillons du génie.

Pour le deuxième corps d'armée, le bataillon de pontonniers est maintenu et sera prochainement équipé en première priorité du nouveau *Pont flottant motorisé* (PFM).

Enfin, la compagnie engins du régiment du génie est dissoute et ses moyens sont répartis dans les compagnies techniques créées dans chaque bataillon du génie ou de pontonniers.

Au corps d'armée de montagne, le régiment du génie du corps comprend également deux bataillons du génie. La principale modification concerne la disparition des unités de sapeurs téléphériques.

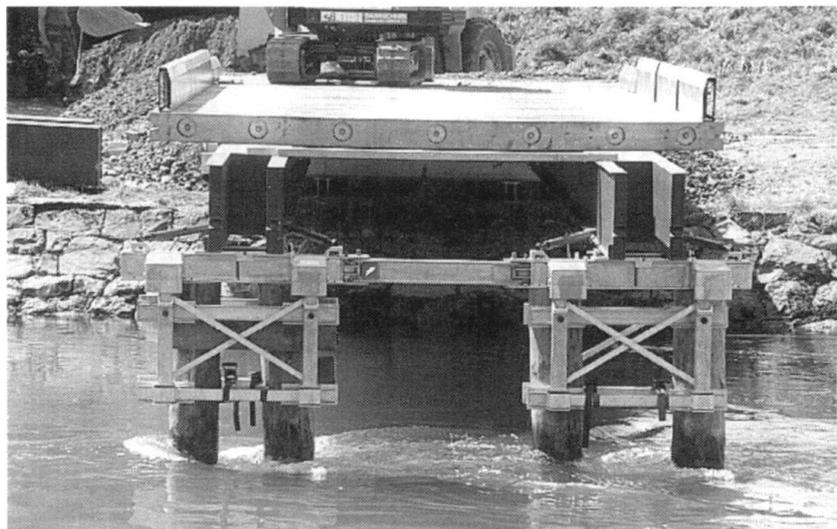
Chaque division de campagne et de montagne dispose d'un bataillon du génie comprenant :

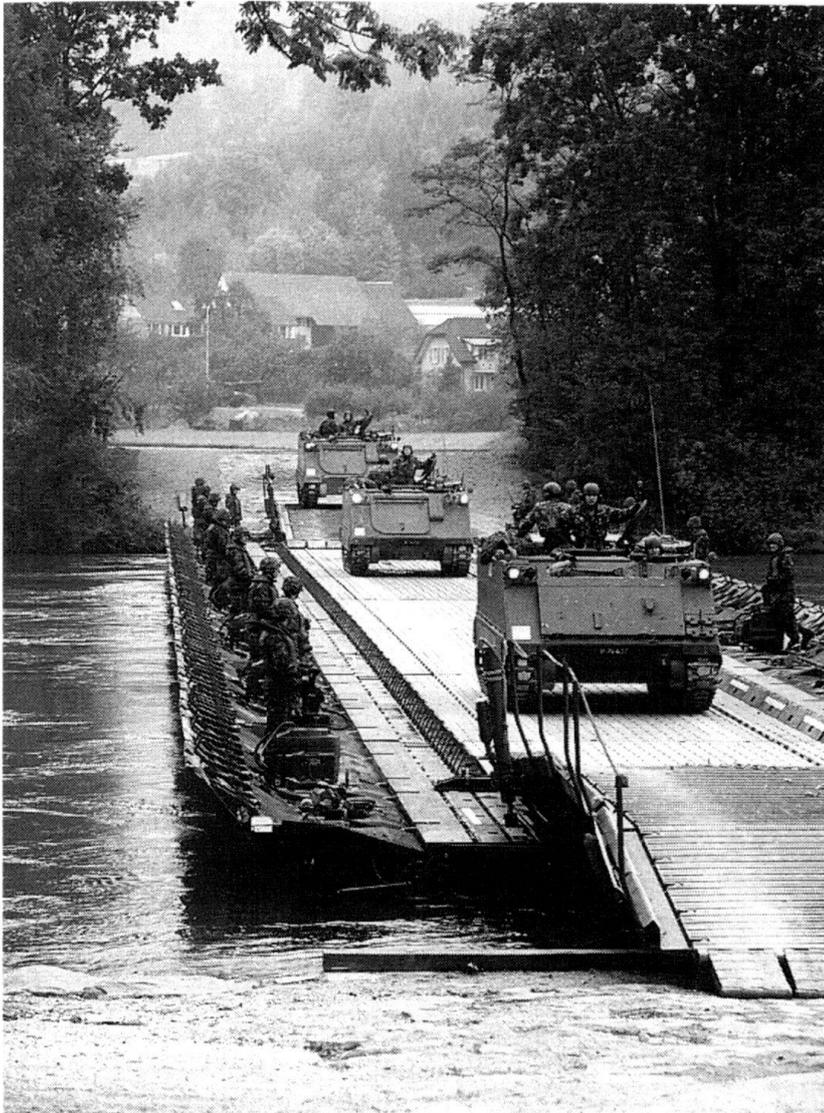
- 1 compagnie d'état-major ;
- 1 compagnie technique du génie ;
- 3 compagnies de sapeurs.

La nouvelle compagnie technique du génie reprend la totalité des engins lourds et des machines de chantier des anciennes compagnies d'état-major, ainsi que les moyens précédemment attribués à la compagnie engins du régiment du génie du corps d'armée.

Elle est nouvellement dotée d'une section sonnette (1 sonnette mobile sur véhicule, 1 sonnette flottante) permettant ainsi aux bataillons du génie de construire des ponts de fortune sur appuis battus.

Elle regroupe encore les 3 ponts fixes 69 (longueur 30,5 m en campagne et 45 m en montagne) qui étaient auparavant attribués à chaque compagnie de sapeurs. Cette organisation allège les compagnies de sapeurs, accroît la souplesse de com-





Compte tenu des conditions d'engagement de la brigade blindée, la compagnie technique du génie mécanisé ne possède ni section sonnette ni *Pont fixe 69*. Il est en effet plus rapide de modifier un itinéraire d'approche ou un fuseau d'attaque que de construire un nouveau franchissement avec les moyens actuellement disponibles.

Contrairement aux autres formations du génie qui sont engagées le plus souvent en appui général (AG) ou en appui direct (AD), les compagnies de sapeurs de chars sont en principe directement subordonnées aux bataillons de chars ou bataillons mécanisés.

Lacunes et carences à combler

Les matériels ont vieilli ou ne sont plus adaptés aux conditions d'engagement, notamment pour l'appui en phase de combat. Les élé-

mandement et d'engagement des moyens de franchissement, ce d'autant que ces unités de pont sont désormais entièrement motorisées.

Dans les brigades blindées, le bataillon du génie comprend :

- 1 compagnie d'état-major ;
- 1 compagnie technique du génie ;
- 3 compagnie de sapeurs de chars.



Les principales unités du génie et leurs équipements

Unité	Intégrée dans les	Tâches principales	Equipement
	bataillons du génie (A, CA, div camp/mont)	– assurer la mobilité tact/op – accorder son appui durant les préparatifs du combat	outils et engins
chars	bataillons du génie	– accorder son appui durant le combat	9 chars du génie 2 chars poseurs de ponts (2 x 18,20 m capacité de charge 50 t)
pont	bataillons de pontonniers	– assurer la mobilité tact/op	100 m de ponts sur canots pneumatiques 61, capacité de charge 50 t, ou 4 bacs 60 t dès 1998, remplacés par pont flottant 95
tech A, C, D	bataillons du génie (A, CA, div camp/mont)	– appui des cp sap	2 bacs 3,5 t machines de chantier sonnettes 3 x 30 m de pont fixe 69, capacité de charge 50 t (trop A, CA camp, div) 3 x 45 m de pont fixe 69, capacité de charge 18 t (CA mont)
tech B	bataillons du génie (br bl)	– appui des cp sap chars	machines de chantier
av	groupes d'aérodromes	– réparation de pistes et voies de roulage sur les aérodromes	machines de chantier

ments du *Pont flottant 61* et du bac lourd sont usés et obsolètes ; ils ne correspondent plus aux effectifs réduits des troupes et aux délais de montage raccourcis.

La situation est identique pour la *Passerelle 58* et pour le *Pont DIN*. Elle évolue dans le même sens négatif pour le *Pont fixe 69*, malgré des développements complémentaires comme les appuis intermédiaires ou les sous-tirants permettant d'accroître les portées.

Des solutions sont trouvées ou le seront à court et moyen

terme. Le *Pont flottant motorisé* (PFM) est en phase d'instruction et sera opérationnel à la troupe dès 1997. Le pont à poutres d'acier remplacera le *Pont DIN* dès 1999. Il faudra, par contre, attendre 2010 pour engager un nouveau pont fixe de la classe 60 tonnes, mis en place par un groupe en 1 heure (pour 20-30 m) ou 2 heures (pour 30-50 m).

Actuellement, les plus grandes lacunes affectent le génie mécanisé et toutes les missions techniques à exécuter en phase de combat. Il

s'agit en particulier d'acquiescir :

- un char du génie, rapide, puissant et polyvalent pour pouvoir appuyer les formations blindées ;

- des moyens de déminage et d'élimination des déchets des combats (voirie du champ de bataille !).

Ces moyens sont indispensables pour assurer la mobilité opérative et tactique, composante essentielle de la défense dynamique.

R. K.